

**FR**

***Comité économique et social européen***

***Direction B – Travaux législatifs***

***Section spécialisée «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»***

**Priorités de la section ECO pour 2018 et au-delà**

*Le CESE insiste tout particulièrement sur la nécessité de* ***développer le projet européen et l’architecture de l’Union économique et monétaire (UEM)****. À cette fin, la section ECO a pris depuis longtemps l’habitude non seulement d’aborder toute une série de questions stratégiques dans ses avis, mais aussi d’organiser diverses conférences et auditions pour analyser en profondeur les différentes thématiques. Ces initiatives, qui contribuent à la grande qualité des travaux, renforcent également la réputation du CESE en tant que plateforme d’échange à haut niveau avec la société civile et les représentants des institutions sur des questions qui revêtent une importance capitale pour l’avenir de l’économie et de la société européennes.*

# **Gouvernance économique et approfondissement de l’UEM**

Au cours des prochaines années, la section ECO gardera pour principales priorités de mettre l’économie européenne sur la voie d’une convergence, d’une croissance et d’une création d’emplois durables ainsi que d’assurer à nouveau la prospérité des citoyens et des entreprises d’Europe. À cet égard, nous avons exprimé à plusieurs reprises l’avis qu’un processus graduel d’**approfondissement et** d’**achèvement de l’UEM** constitue la clé qui permettra de sortir de manière durable et équilibrée de la récente crise économique et financière. Le CESE a déjà contribué à l’approfondissement de l’UEM au moyen d’un certain nombre d’avis importants adoptés dans l’attente ou à titre de suivi du «Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie» de la Commission européenne, des orientations politiques de Jean-Claude Juncker pour la Commission, du rapport des cinq présidents sur l’achèvement de l’UEM européenne, du Livre blanc sur l’avenir de l’Europe, etc. Nous comptons maintenir notre participation active à ces discussions politiques en fournissant des conseils stratégiques aux décideurs concernés afin de promouvoir les points de vue de la société civile organisée sur les différentes propositions et solutions qui doivent permettre d’approfondir et d’achever l’UEM.

Dans ce contexte, nous partirons du principe qu’il y a lieu de disposer d’une gouvernance économique plus efficace et démocratique, notamment au sein de la zone euro, pour s’attaquer aux déséquilibres persistants et instaurer un climat de confiance dans l’Europe entière. Une telle approche apparaît d’autant plus nécessaire depuis que le Royaume-Uni a décidé de quitter l’Union européenne, une démarche qui a accru encore les incertitudes politiques, économiques et sociales qui pèsent sur des millions de citoyens et d’entreprises en Europe. Le **Brexit** devrait avoir une incidence significative aussi bien sur l’élaboration des politiques futures de l’UE que sur la place de l’UE dans l’économie mondiale. Nous sommes pleinement conscients que le paysage économique et politique de l’Union ne peut être modifié de façon substantielle du jour au lendemain, mais l’Europe ne peut se permettre de geler pendant des années la **poursuite du processus d’intégration**.

Dès lors, il conviendrait de **prendre à court terme des mesures concrètes pouvant être mises en œuvre dans le cadre du traité actuel**, afin de préparer le terrain en vue d’une véritable union économique et budgétaire. Avant toute chose, il convient de renforcer plus encore le semestre européen en mettant davantage l’accent sur la gouvernance économique et budgétaire de la zone euro dans son ensemble, tout en analysant l’incidence sociale des mesures recommandées de façon à inverser la tendance à l’accroissement des inégalités économiques et à atteindre les objectifs de politique sociale définis dans les traités. Une mise en œuvre et une extension appropriées du plan d’investissement pour l’Europe et la prise en compte de la demande en matière économique lors de la conception des réformes structurelles comptent parmi les facteurs qui joueront un rôle important dans ce processus. La mise en place d’une union bancaire et d’une union des marchés des capitaux pleinement opérationnelles en tant que composantes d’une future union financière n’a que trop attendu et devrait être accélérée. Parallèlement, il convient de renforcer l’intégration politique et la légitimité démocratique, notamment par une plus grande «parlementarisation» de la zone euro, fondée sur un recours à la COSAC+, et par une participation accrue des parties prenantes européennes et nationales, grâce au lancement d’un dialogue macroéconomique pour la zone euro.

**À moyen ou long terme, une révision du traité** devrait mettre les dispositions institutionnelles en conformité avec les exigences indispensables d’**une véritable union économique, financière, sociale et politique**. Celles-ci incluent notamment, sans s’y limiter, la création d’un exécutif (trésor) de l’UEM dirigé par un président permanent de l’Eurogroupe; une prise de décisions commune sur les questions de politique économique et budgétaire; une capacité budgétaire pour la zone euro; l’établissement de normes minimales communes pour la politique du marché de l’emploi et la politique sociale; le renforcement des compétences du PE dans les dossiers liés à l’UEM; une solution européenne au problème de la dette héritée du passé, et l’instauration d’une nouvelle convention constitutionnelle à laquelle les représentants de la société civile seraient activement associés.

La section ECO continuera de présenter des propositions novatrices et ambitieuses dans tous ces domaines. À cette fin, **nous renforcerons encore nos contacts avec nos partenaires en dehors des forums bruxellois**. Nous comptons notamment poursuivre nos auditions publiques et nos rencontres bilatérales avec les représentants des gouvernements nationaux, les groupes de réflexion, les partenaires sociaux et d’autres organisations de la société civile afin de contribuer à l’indispensable recherche d’un consensus sur l’avenir de l’UEM. Les résultats de ces discussions **contribueront de manière significative à nos avis à venir** sur les recommandations annuelles pour la politique économique de la zone euro et sur le suivi du document de réflexion de la Commission sur l’approfondissement de l’UEM d’ici à 2025.

# **Stabilité des marchés financiers et financement de l’économie**

Conformément à la politique de l’Union européenne, dont l’un des grands axes stratégiques consiste à stimuler l’emploi, la croissance et l’investissement, le renforcement de l’économie européenne et la promotion de l’investissement resteront l’une des grandes préoccupations du CESE et de la section ECO. Cette dernière continuera de mettre l’accent sur les mesures qui visent à **s’attaquer de front aux lacunes en matière d’investissement** en renforçant et en diversifiant les sources de financement pour les entreprises et les projets à long terme européens, dans la lignée des mesures proposées par la Commission dans le cadre de son *examen à mi-parcours de l’union des marchés des capitaux (UMC)*.

Dans différents avis, le Comité a insisté sur la nécessité de prendre très au sérieux la **difficulté d’accès au financement** à laquelle se heurtent de nombreuses entreprises, en plus de la stagnation de la demande, en raison du fait qu’elle entrave la croissance économique. Il convient de traiter en priorité les besoins de financement des PME, qui constituent l’épine dorsale de l’économie européenne et créent la majorité des emplois.

Les prêts non productifs restent une source de préoccupation dans l’UE et immobilisent des capitaux qui, s’ils n’étaient pas bloqués de la sorte, pourraient être utilisés pour accorder davantage de prêts. Le Comité est d’avis que la Commission devrait mener une action en vue de libérer des capacités à partir des bilans des banques en encourageant la titrisation des prêts non productifs et en créant des marchés pour les actifs dépréciés. Si des marchés profonds et transparents pour les créances bancaires des entreprises en difficulté étaient développés, ou revitalisés quand ils existent déjà, les prêts par les banques pourraient être débloqués. Le Comité contribuera, de par son expertise, aux travaux législatifs menés dans le contexte de la proposition annoncée par la Commission visant à développer un marché secondaire pour les prêts non productifs.

Au niveau des très petites entreprises et des micro-entreprises, le CESE est d’avis qu’il convient d’encourager les **initiatives de microfinancement**. En effet, ces instruments d’intermédiation assurant à la fois un regroupement des risques, des garanties et des conseils permettent de mettre des capitaux à la disposition d’entreprises et d’entrepreneurs qui sont exclus des mécanismes traditionnels du marché financier.

Un **système financier résistant et fonctionnel** ainsi que la **stabilité financière** sont indispensables à une croissance économique stable et durable et représentent dès lors l’une des principales priorités de la section ECO. Le système financier doit servir d’intermédiaire entre les épargnants et les investisseurs et répondre aux besoins de financement de l’économie. Dans ce contexte, le Comité continuera d’œuvrer à des **initiatives visant l’achèvement de l’union bancaire**. Le CESE intensifiera ses efforts pour faire reconnaître que l’introduction de **nouvelles mesures de partage des risques** au sein de l’union bancaire doit s’accompagner de mesures additionnelles de réduction des risques.

Pour **préserver la stabilité du système financier**, le Comité contribuera au processus législatif lors de la prochaine révision approfondie du **cadre stratégique macroprudentiel de l’UE**, qui comprendra également une révision du fonctionnement et du modèle de financement des autorités européennes de surveillance. Ces réformes visent à renforcer l’effectivité et l’efficacité de la surveillance au niveau macro- et microprudentiel, dans l’ensemble de l’UE et au-delà. Pour le CESE, il importe qu’elles s’appuient sur une approche globale et intégrée.

Le Comité continuera de mettre en avant la question de la **proportionnalité** dans le cadre des réformes de la législation relative au secteur financier. Les caractéristiques et possibilités propres aux banques et sociétés d’investissement de petite taille et peu complexes ne sont toujours pas suffisamment prises en compte. Il est capital à cet égard d’adopter une approche plus structurée et plus globale et il convient de ne pas imposer aux établissements de ce type des obligations et charges d’un poids disproportionné.

La sortie du Royaume-Uni de l’UE aura une incidence majeure sur les politiques de l’Union relatives aux marchés financiers et au secteur bancaire. Londres, qui est aujourd’hui la principale place financière de l’UE, se trouvera en dehors de l’Union après le Brexit. Cette situation aura des répercussions sur les politiques destinées à préserver la stabilité financière au sein de l’Union, étant donné que des institutions financières pouvant revêtir une importance systémique se retrouveront en dehors de l’UE, ôtant à celle-ci tout droit de regard. Ainsi, dans le domaine des compensations avec contrepartie centrale sur les marchés des produits dérivés, près de 75 % des produits dérivés de taux d’intérêt libellés en euros sont compensés par des chambres de compensation à contrepartie centrale basées au Royaume-Uni. En outre, certains marchés, tels que ceux des capitaux à risques européens, sont établis principalement au Royaume-Uni, le marché britannique représentant un quart environ de l’ensemble du marché européen du capital-risque.

# **Fiscalité**

Le CESE appuie résolument la Commission européenne et l’OCDE dans leurs efforts visant à promouvoir la **transparence fiscale** et à lutter contre la planification fiscale agressive en tant que priorités mondiales, et soutient le programme ambitieux mis en place par la Commission européenne en vue de **lutter contre l’évasion fiscale** et contre la concurrence fiscale néfaste que celle-ci engendre au sein de l’Union européenne. La section se penchera sur les réformes du cadre de l’impôt sur les sociétés afin de lutter contre les abus, de garantir des recettes durables et de contribuer à dynamiser les entreprises sur le marché intérieur. Elle accordera une attention particulière à la fiscalité de l’économie du partage, de façon à garantir que toutes les multinationales du secteur des technologies paient leur juste part d’impôts en Europe.

La relance de l’**assiette commune consolidée pour l’impôt sur les sociétés** (ACCIS), l’**imposition des bénéfices sur le lieu de leur réalisation**, un meilleur **environnement pour les entreprises**, l’accroissement de la transparence fiscale et l’**amélioration de la coordination au sein de l’UE**, tels sont les grands thèmes que la section ECO priorisera au travers de ses activités sur la fiscalité, en tenant compte également des difficultés supplémentaires engendrées par le Brexit.

Le CESE poursuivra également ses travaux sur la structure des taux de TVA au sein de l’UE en vue de progresser vers un régime de TVA définitif.

# **Budget de l’UE et ressources propres**

À un moment où les ressources sont plus nécessaires que jamais, le budget de l’Union européenne doit être centré sur les résultats. Le CESE considère que le prochain **cadre financier pluriannuel** (CFP) pour la période **après 2021**, qui doit faire l’objet d’une proposition législative de la Commission qui est attendue pour le milieu de l’année 2018, devrait fournir l’occasion d’axer plus encore le budget de l’UE sur l’emploi, la croissance et la compétitivité. Les ressources devraient être orientées vers les programmes susceptibles, d’une part, de relancer le développement économique, social et environnemental, l’emploi, l’innovation et la compétitivité et, d’autre part, de répondre à la crise des migrants et des réfugiés, aux questions de sécurité intérieure, aux situations d’urgence extérieures ainsi qu’à la crise qui touche le secteur agricole.

Le débat sur le CFP doit se concentrer sur sa capacité – du point de vue tant des ressources allouées que de la structure budgétaire – à doter l’UE des moyens nécessaires pour **mener à bien ses priorités stratégiques sans alourdir la pression fiscale pesant sur les citoyens et les entreprises**. Le CESE estime que le budget de l’UE devrait avoir un effet de levier et permettre, entre autres, une complémentarité et des économies d’échelle.

**La sortie du Royaume-Uni de l’UE** sera un paramètre déterminant lors de l’élaboration du budget de l’UE après 2025. Elle aura une incidence non seulement sur le solde net, mais aussi sur l’évolution de la politique de l’UE et de ses priorités. Conscient de cet état de fait, le CESE jouera un rôle actif dans le processus législatif qui **façonnera l’avenir des finances de l’UE**, en s’appuyant sur les conclusions et recommandations énoncées dans ses récents avis consacrés au *Document de réflexion sur l’avenir des finances de l’UE* et à l’*Examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel*.

# **Politique de cohésion et politique urbaine**

La section ECO poursuivra ses travaux visant à garantir l’application du principe de partenariat dans la rédaction et la mise en œuvre des projets de développement 2014-2020. Comme le soulignent plusieurs de ses avis, le CESE est fermement convaincu qu’un **partenariat authentique et profond** améliore considérablement l’efficacité et le succès global de la **politique de cohésion de l’UE**. En outre, étant donné que la mise en œuvre des programmes 2014-2020 doit être soigneusement coordonnée, la section ECO considère qu’il est extrêmement important que **les Fonds structurels et d’investissement européens apportent une valeur ajoutée aux priorités de l’Union**, en particulier en ce qui concerne la stratégie Europe 2020 et les objectifs de la Commission.

À cet égard, le CESE estime qu’une stratégie et des objectifs simples et accessibles ainsi qu’un projet unique pour l’Europe portant sur le long terme sont essentiels (stratégie UE 2030-2050); il considère que les instruments juridiques et financiers (en particulier les Fonds structurels et d’investissement européens et le Fonds européen pour les investissements stratégiques) doivent être consolidés de manière à garantir une **gouvernance centrale forte et axée sur le développement**.

Il a été reconnu que, la majorité de la population européenne étant urbaine, les villes peuvent être le moteur du développement économique de l’Europe. Le CESE soutient dès lors la mise en œuvre du programme urbain de l’UE, une initiative qu’il appelle de ses vœux depuis des années, et poursuivra sa mission consistant à exploiter le potentiel actuellement sous-utilisé des villes européennes afin de **transformer les zones urbaines de toute l’Europe** en pôles d’innovation, d’investissements et d’emplois nouveaux, pour une meilleure qualité de vie et de travail.

Enfin, le Comité estime que les stratégies macrorégionales peuvent contribuer à renforcer la compétitivité économique, donner un coup de pouce bien nécessaire au PIB et accroître la valeur ajoutée européenne. La section ECO continuera donc de souligner **l’importance des stratégies macrorégionales**, qui ont un rôle de plus en plus grand à jouer dans l’avenir de l’Union.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_